

**ASSEMBLEE SUISSE DES DELEGUES**

Document:	PROCES – VERBAL 43^{ème} assemblée ordinaire des délégués	Va à: - tous les membres du comité central - sera remis sur demande - Internet www.vsv-asmp.ch
Date:	Jeudi 18 juin 2020	
Heure:	14:00 – 15:15 h	
Lieu:	Secrétariat de l'ASMP, Lehnplatz 22, 6460 Altdorf UR	

Présidence: Ursula Haller, présidente centrale, Thoune

Procès-verbal: Markus Brülisauer, administrateur, Siebnen

Autres personnes présentes: Romy Weber, trésorière centrale, Hergiswil
Carlo Christen, Christen Treuhand (fiduciaire), Altdorf (scrutateur indépendant)
Erich Herger, président Maison de la Musique Populaire, Altdorf (invité)

Compte tenu de la «situation extraordinaire» déclarée par le Conseil fédéral le 16 mars 2020 conformément à l'ordonnance 2 du Covid 19, le comité central sur proposition de la présidente centrale et de l'administrateur a décidé de tenir l'assemblée suisse des délégués sans la participation des membres ayant le droit de vote. Avant que cette décision ne soit prise, un juriste spécialisé en droit des associations a procédé aux clarifications nécessaires sur la base de nos statuts associatifs. Les requêtes reçues après l'envoi des documents de vote ont également été soumises au comité central et au juriste susmentionné.

Les convocations, les points à l'ordre du jour et les cartes de vote ont été envoyés aux présidents cantonaux dans les délais impartis soit le 12 mai 2020 pour être transmis aux délégués respectifs. Les documents suivants peuvent être consultés/téléchargés à l'adresse www.vsv-asmp.ch/fr/association/association-faitiere/:

Procès-verbal de l'ASD 2019, rapport annuel de la présidente centrale, rapport annuel du responsable ressort musique, rapport annuel du responsable ressort communications, comptes annuels 2019, budget 2020, cotisations annuelles par catégorie de membres au 1.1.2021, cotisations cantonales à l'ASMP au 1.1.2021, proposition du comité central pour la modification des statuts, proposition de l'ASMP Berne, règlement de l'EJMT (rencontre fédérale des jeunes musiciens et musiciennes). Les délégués qui n'ont pas accès à Internet peuvent demander les documents au secrétariat par téléphone.

Remarques d'ordre organisationnel:

Le 10 juin 2020, Daniel Neuenschwander, président de l'ASMP des deux Bâle a annoncé par téléphone qu'il n'avait pas reçu de cartes de vote pour ses délégués. Après examen immédiat de la liste d'expédition, il ressort que les documents ont été envoyés aux 21 associations cantonales le 12 mai 2020. Afin de pouvoir finalement participer au vote, la carte de vote et l'ordre du jour ont immédiatement été envoyés à Daniel Neuenschwander sous forme de fichier PDF par e-mail et le nombre de délégués a été annoncé. Les cartes de vote remplies ont été reçues par le secrétariat en temps voulu dans les jours qui ont suivi.

Le 10 juin 2020 également, Sepp Höltschi, président de l'ASMP Lucerne, a été informé par téléphone qu'aucune carte de vote n'avait été reçue de l'ASMP Lucerne à ce jour. Sepp Höltschi a confirmé qu'il avait reçu les documents, mais qu'il ne pouvait pas les distribuer en raison de ses nombreuses obligations, entre autres en tant que président de commune.

Les 10 et 11 juin 2020, le secrétariat a tenté sans succès de joindre par téléphone Ursula Walti, la coprésidente de l'ASMP du Haut Valais, aucune carte de vote de l'ASMP du Haut Valais n'ayant été réceptionnée par le secrétariat. La coprésidente Georgette Amacker n'avait pas encore reçu de documents de sa collègue. Le 17 juin 2020, Ursula Walti a contacté Markus Brülisauer par téléphone et a annoncé qu'elle n'avait reçu aucun document pour l'ASD.

Le 11 juin 2020, Markus Brülisauer a annoncé au président de l'ASMP des Grisons, Christian Kessler, qu'une seule carte de vote de l'ASMP des Grisons avait été réceptionnée jusqu'à présent. Christian Kessler explique alors que le comité a traité les points à l'ordre du jour lors de sa dernière réunion et qu'il a été décidé à l'unanimité que toutes les affaires seraient approuvées. Le comité de l'ASMP Grisons a supposé qu'une seule carte de vote devait être remplie pour les 24 délégués. Markus Brülisauer a expliqué à Christian Kessler que ce n'était pas correct et que chaque délégué devait remplir un formulaire distinct pour que ce soit valable. Le 12 juin, les cartes de vote remplies par Christian Kessler au nom de ses collègues du comité sont parvenues au secrétariat. Le procès-verbal de la réunion du comité de l'ASMP Grisons du 3 juin 2020 confirme que son comité a pris la décision mentionnée ci-dessus.

Deux cartes de vote des délégués de l'ASMP de l'ASMP de Zoug ont été envoyées directement au scrutateur indépendant Carlo Christen, Christen Treuhand (fiduciaire).

Information au sujet des cartes de vote reçues dans les délais

Nombre total de cartes de vote reçues:	238
Cartes de vote valables:	234
Cartes de vote non valables :	4
Majorité absolue :	118

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la 42^{ème} ASD du 6 avril 2019 à Giubiasco**
 - 2. Approbation des rapports annuels**
 - a) de la présidente centrale
 - b) du responsable du ressort musique
 - c) du responsable du ressort communications
 - 3. Approbation des comptes 2019**
 - a) rapport de la trésorière centrale
 - b) réception du rapport de contrôle
 - 4. Décharge du comité**
 - 5. Approbation du budget 2020**
 - 6. Détermination de la cotisation annuelle uniforme des membres selon les catégories**
 - 7. Détermination des contributions cantonales annuelles à l'ASMP**
 - 8. Elections (année électorale)**
 - a) Présidente centrale
 - b) Vice-présidente centrale
 - c) Trésorière centrale
 - d) Secrétaire central
 - e) Responsable du ressort communication (pour 1 année)
 - f) Responsable du ressort musique
 - g) Responsable du ressort rédaction
 - h) Présentation du rapport de révision
 - 9. Propositions du comité central et des associations cantonales**
 - a) Proposition du comité: modification des statuts:
 - 1.) Art. 26: organe de publication
 - 2.) Art. 34/II: utilisation des actifs
 - b) Proposition de l'ASMP Berne: Suppression de la catégorie de membres «Formations ASMP»
 - 10. Approbation du règlement de l'EJMT (rencontre fédérale des jeunes musiciens et musiciennes)**
 - 11. ASD 2021: prochain lieu d'assemblée**
-

12. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la 42^{ème} ASD du 6 avril 2019 à Giubiasco

La version intégrale est disponible sur www.vsv-asmp.ch/fr/association/association-faitiere/. Aucune demande de modification n'a été enregistrée. Le comité central a examiné le procès-verbal et l'a approuvé lors de sa réunion du 11 juin 2019.

://: Le procès-verbal de la 42^{ème} assemblée ordinaire des délégués du 6 avril 2019 à Giubiasco est approuvé par 207 voix pour et par 0 voix contre et 27 abstentions avec remerciement à son auteur Cornelia Dion.

2. Approbation des rapports annuels

L'ensemble des rapports annuels est disponible sur www.vsv-asmp.ch/fr/association/association-faitiere/.

a) Présidente centrale:

://: Le rapport annuel 2019 de la présidente centrale est approuvé par 231 voix pour et 0 voix contre et 3 abstentions avec remerciement à son auteur Ursula Haller.

b) Responsable du ressort musique:

://: Le rapport annuel 2019 du responsable du ressort musique est approuvé par 231 voix pour et 0 voix contre et 3 abstentions avec remerciements à son auteur Andy Küng.

c) Responsable du ressort communication:

://: Le rapport annuel 2019 du responsable du ressort communication est approuvé par 226 voix pour et 0 voix contre et 8 abstentions avec remerciements à son auteur Robin Mark.

3. Approbation des comptes annuels 2019

a) Rapport de la trésorière centrale

Les comptes annuels 2019 sont disponibles sur www.vsv-asmp.ch/fr/association/association-faitiere/. Les comptes annuels présentent une perte annuelle de CHF 15'745.61.

Selon le bilan, les actifs de l'association s'élèvent à CHF 106'998.29 au 31.12.2019.

Les actifs des fonds ont été affectés en détail: fonds pour la relève CHF 15'771.37, fonds pour fêtes CHF 57'479.90.

b) Présentation du rapport de révision

Le contrôle des comptes 2019 a été effectué par les auditeurs élus Joachim Walker, diplômé en gestion d'entreprise et Walter Graf, comptable fédéral certifié. Le rapport du vérificateur des comptes confirme l'exactitude et la bonne tenue des comptes par la trésorière centrale Romy Weber.

://: Les comptes annuels 2019, y compris les comptes des fonds et le rapport du vérificateur des comptes sont approuvés par 217 voix pour, 4 voix contre et 13 abstentions.

4. Décharge du comité

://: Décharge est donnée au comité par 219 voix pour et 3 voix contre et 12 abstentions.

5. Approbation du budget 2020

Le budget 2020 est disponible sur www.vsv-asmp.ch/fr/association/association-faitiere/

://: Le budget 2020 est accepté par 188 voix pour et 37 contre et 9 abstentions.

6. Détermination de la cotisation annuelle uniforme des membres selon les ca-

tégories

Le budget 2020 affiche une perte de CHF 29'938.00. Les principales raisons en sont la revue de l'association, dont les recettes publicitaires sont en constante diminution (tendance générale dans la presse écrite) et la diminution du nombre de membres en général (démission en raison de l'âge, décès, etc.) Ces deux facteurs ne pourront que très peu être influencés dans les années à venir.

En outre, les exigences posées à l'association centrale par ses membres et les associations cantonales sont en constante augmentation. Il faut renforcer les services destinés aux associations cantonales (registre central, site Internet, communication, etc.), renforcer la promotion des jeunes talents (investissement dans l'avenir) et l'ASMP doit revoir fondamentalement sa communication future. Toutes ces exigences ne sont pas gratuites. Si les dépenses et les contributions annuelles restent les mêmes, la perte s'élèvera à environ CHF 60'000 par an d'ici 2023.

Compte tenu de la situation financière tendue de la trésorerie centrale, le comité central demande une augmentation modérée des cotisations annuelles des membres. Cela donne également au comité central le temps nécessaire pour procéder à des ajustements afin de stabiliser la situation financière.

Catégorie de membre	Cotisation annuelle à ce jour	Nouvelle cotisation dès le 1.1.2021
Membre individuel	CHF 35.00	CHF 40.00
Adhésion famille (sans revue)	CHF 20.00	CHF 25.00
Jeunes	CHF 10.00	CHF 15.00
Tenanciers et organisateurs	CHF 35.00	CHF 40.00
Commerces spécialisés/entreprises	CHF 35.00	CHF 40.00
Membre „Europe“	CHF 57.00	CHF 62.00
Membre „Outre-mer“	CHF 67.00	CHF 72.00

://: Les nouvelles cotisations annuelles à partir du 1.1.2021 sont approuvées par 186 voix pour, 39 voix contre et 9 abstentions.

7. Détermination des contributions cantonales annuelles à l'ASMP

Le comité central propose de laisser les cotisations à verser aux caisses cantonales à CHF 7.00 par jeune membre et à CHF 14.00 pour tous les autres membres à partir du 1.1.2021, comme auparavant. Le reste des cotisations reste dans la trésorerie centrale.

://: La fixation des contributions cantonales à l'ASMP à partir du 1.1.2021 est approuvée par 186 voix pour et 35 voix contre et 13 abstentions.

8. Elections (année électorale)

a) Présidente centrale

://: La présidente centrale Ursula Haller est réélue pour 2 ans par 223 voix pour et 2 voix contre et 9 abstentions.

b) Vice-présidente centrale

://: La vice-présidente centrale Judith Zieri est réélue pour 2 ans par 227 voix pour et 3 voix contre et 4 abstentions.

c) Trésorière centrale

://: La trésorière centrale Romy Weber est réélue pour 2 ans par 231 voix pour et 0 voix contre et 3 abstentions.

d) Secrétaire central

://: Le secrétaire central Markus Brülisauer est réélu pour 2 ans par 225 voix pour et 3 voix contre et 6 abstentions.

e) Responsable du ressort communication

Robin Mark a déjà fait part de sa démission au comité central pour l'ASD 2021.

//: Le responsable du ressort communication Robin Mark est réélu pour une année par 225 voix pour et 2 voix contre et 7 abstentions.

f) Responsable du ressort musique

//: Le responsable du ressort musique Andy Küng est réélu pour deux ans par 225 voix pour et 1 voix contre et 8 abstentions.

g) Responsable du ressort rédaction

//: La responsable du ressort rédaction Margrit Annen est réélue pour deux ans par 214 voix pour et 4 voix contre et 16 abstentions.

h) Organe de contrôle

//: Les contrôleurs des comptes Joachim Walker et Walter Graf sont réélus pour deux ans par 225 voix pour et 0 voix contre et 9 abstentions.

9. Propositions du comité central et des associations cantonales

a) Proposition du comité central: modification des statuts:

1.) Art. 26: Organe de publication

//: La proposition de modification de l'article 26 des statuts a été approuvée par 206 voix pour, 5 voix contre et 23 abstentions.

L'art. 26 est désormais libellé comme suit : *La revue «Schweizer Volksmusik» est l'organe de publication ordinaire de l'ASMP. Elle est remise aux membres par courrier numérique ou postal. Pour les membres, la cotisation est comprise dans le prix de l'abonnement. Le comité central régit l'éligibilité des différentes catégories de membres. Le comité central peut utiliser d'autres organes de publication.*

2.) Art. 34/II: Utilisation des actifs

//: La proposition de modification de l'art. 34/II des statuts est approuvée par 207 voix pour, 5 voix contre et 22 abstentions.

L'art. 34/II est désormais libellé comme suit : *En cas de dissolution, les bénéfices et le capital sont transférés à une autre personne morale liée, domiciliée en Suisse et exonérée d'impôts en raison de son statut d'organisme sans but lucratif ou de son utilité publique.*

b) Proposition de l'ASMP Berne: suppression de la catégorie de membres «Formations ASMP»

//: La proposition de supprimer la catégorie de membres «Formations ASMP» est approuvée par 187 voix pour, 19 voix contre et 28 abstentions. La modification des règlements relatifs aux catégories de membres entre en vigueur le 1.1.2021.

10. Approbation du règlement de la rencontre des jeunes musiciens et musiciennes (EJMT)

//: Le règlement entièrement révisé de la rencontre des jeunes musiciens et musiciennes (EJMT) est approuvé par 207 voix pour, 3 voix contre et 24 abstentions.

11. ASD 2021: prochain lieu d'assemblée

L'ASD 2021 aura lieu **le samedi 10 avril 2021 à Wil SG.**

12. Divers

La parole n'est plus demandée.

La présidente centrale Ursula Haller remercie toutes les personnes présentes pour leur participation et clôt l'ASD à 15:15 h.

La présidente centrale



Ursula Haller

Le secrétaire



Markus Brülisauer

Le scrutateur indépendant



Carlo Christen, lic.oec.
Christen Treuhand